



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la
Citoyenneté
et de la Légalité**

**BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE,
DES ASSOCIATIONS ET DES ÉLECTIONS**

**ÉLECTIONS À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RÉGION GRAND EST
ET À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE LA MEUSE –
HAUTE MARNE**

DÉPÔT DES LISTES ÉLECTORALES

Les élections des membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Grand Est et des membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale (CCIT) de la Meuse – Haute Marne auront lieu par vote électronique du 27 octobre au 09 novembre 2021.

Les listes électorales, arrêtées au 30 juin 2021, sont déposées et mises à disposition du public du 16 juillet au 25 août 2021, inclus :

- Au greffe du Tribunal de Commerce de Chaumont : 6 rue Raymond Savignac à Chaumont
- À la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Marne :
 - 55 rue du Président Carnot à Saint-Dizier.
 - Route de Savonnières – Les Roises – Bar le Duc
- À la Préfecture de la Haute-Marne : Bureau de la réglementation générale, des associations et des élections – 89 rue victoire de la Marne à Chaumont

MISE A DISPOSITION ET CONSULTATION

Tout électeur est autorisé à prendre communication des listes électorales et à en prendre copie à ses frais auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meuse-Haute Marne ; tout usage commercial des listes électorales est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 5^e classe.

Toute demande concernant la diffusion de la liste peut être adressée via l'adresse mail : infoelections2021@meusehautemarne.cci.fr

RÉCLAMATIONS

Tout électeur peut présenter et déposer, du 16 juillet au 25 août 2021 au plus tard, une réclamation auprès du greffe du Tribunal de Commerce ou de la CCIT (secrétariat de la commission d'établissement des listes électorales).

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Bureau de la Réglementation Générale,
des Associations et des Élections,

Olivier CHENU

Affiché, le :